

## **Changement pour le dépôt des descriptifs EAF**

Je souhaite d'ores et déjà porter à votre connaissance le projet du bureau de l'organisation des baccalauréats général et technologique (DEC 1) de faire évoluer la procédure de dépôt des récapitulatifs de textes des candidats de 1ère GT (*et le cas échéant de candidats de terminale GT*) dans le cadre de l'épreuve orale anticipée de français des baccalauréats général et technologique. Il s'agit de dématérialiser cette opération de dépôt et par conséquent les documents concernés, à partir de l'outil *STOCAD*.

Cette démarche implique que chaque enseignant(e) de français en responsabilité d'une - ou plusieurs - classe(s) de 1ère GT au sein de votre établissement prépare le récapitulatif de textes de chaque classe concernée à l'aide du modèle ci-joint, et selon les modalités suivantes :

- format A4 et portrait obligatoirement,
- noir et blanc, ou couleur,
- en plus du modèle de récapitulatif joint dûment complété, un exemplaire de chacun des textes de ce récapitulatif (sous format A4 portrait également), proprement présenté, lisible, avec une numérotation des lignes identique à celle qui figurera sur l'exemplaire du(de la) candidat(e),
- pas de limitation du nombre de pages.

Au cours du 3ème trimestre de l'année 2023/2024, une note académique du bureau DEC 1 précisera, le calendrier ainsi que les modalités techniques du dépôt à effectuer par chacun des enseignants concernés. **Aucun dépôt de récapitulatif de textes sous format *papier* ne sera accepté à partir de cette session 2024.**

**Je précise que cette nouvelle procédure concerne également les candidats de terminale générale ou technologique inscrits aux épreuves anticipées de français en 2024.**

Courant juin 2024, les personnels enseignants désignés évaluateurs de cette épreuve orale disposeront, à titre individuel, d'un accès sur *STOCAD* vers les récapitulatifs de textes des candidats qu'ils interrogeront.

Dans cet objectif, je vous demande de bien vouloir transmettre dans les meilleurs délais ce courriel, accompagné du modèle de récapitulatif joint, vers l'ensemble des enseignants de français titulaires et contractuels de votre établissement intervenant en classe de 1ère générale et/ou technologique durant la présente année scolaire. Ces informations devront, en outre, être relayées vers les professeurs de français nouvellement affectés en cours d'année au sein de votre établissement, dans le cadre de suppléances notamment.

De son côté, l'Inspection Pédagogique Régionale de Lettres en charge du suivi des épreuves anticipées de français, qui porte ce projet de dématérialisation en concertation avec la DEC, accompagnera les enseignants pour toutes questions relatives à cette évolution des modalités de dépôt de documents.

Le bureau de l'organisation des baccalauréats général et technologique ([dec.ea@ac-nantes.fr](mailto:dec.ea@ac-nantes.fr)) est à votre disposition pour répondre à toute question relative à cette nouvelle procédure.

**Isabelle DEGUELLE**

Cheffe du bureau des Baccalauréats Général et Technologique  
Rectorat de Nantes  
Direction des Examens et Concours  
4 rue de la Houssinière - BP 72616 44326 Nantes cedex 3